

## ARRETE DU MAIRE

N° 2026- 206

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3<sup>eme</sup> groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Monsieur Maxime LECLERC par Procuration  
(pour M. Alexis SARROUB - Président de l'Association de l'amicale des joueurs  
du RCC  
du RCC  
à l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)  
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Stade Pierre de Coubertin  
A l'occasion de : Matchs de Rugby  
Du 9 Mai 2026 de 11h00 à 23h00 au 10 Mai 2026 de 11h00 à 23h00  
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

0.6 MAI 2026

Le \_\_\_\_\_  
Signature : 

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,  
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,  
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),  
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance  
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de  
entreprises et des professionnels,  
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. Maxime LECLERC - par Procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3<sup>eme</sup> groupe  
Du 9 Mai 2026 (11h00/23h00) au 10 Mai 2026 (11h00/23h00)  
A l'occasion de Matchs de Rugby - stade Pierre de Coubertin  
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des  
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

# PUBLIÉ LE

0.7 MAI 2026

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Fait à Châteaurenard, le 0.7 MAI 2026  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET

